

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE LANCIE

Séance du 29 janvier 2024

Délibération n° 2024.01.03

NOMBRE DE MEMBRES

- en exercice : 15
- qui ont pris part à la délibération : 11

DATE DE LA CONVOCATION : 22 janvier 2024

DATE D’AFFICHAGE DE LA CONVOCATION : 22 janvier 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-neuf janvier à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la mairie, sous la présidence de M. Jacky MENICHON.

Présents : Mmes et MM. Gilles ASSANT, Marie-Laure BOURRAND, Valérie CALLARD, Anne GENY DE FLAMMERE COURT, Isabelle GERENTES, Jean-Pierre LUGARINI, Jacky MENICHON, Christiane PESCE, Mathieu POTHERAT, Gaëlle RAYNAUD et Christophe WAÏT.

Excusés : Mmes et MM. Emmanuel CHERMETTE, Denis GAROD, Annick MONLON et Carole SOULIER.

Madame Christiane PESCE est élue secrétaire de séance.

Objet : Acquisition des parties communes du Lotissement « Pariaud »

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que Monsieur Marcel PARIAUD, est propriétaire des parcelles cadastrées section A n° 1218 et 1213 situées chemin des Hirondelles.

Monsieur Marcel PARIAUD a fait part de son souhait de céder ces parcelles à la commune de Lancié pour l'euro symbolique, ces dernières faisant parties intégrantes du lotissement dénommé " Pariaud " dans lequel elles constituent la voie et les espaces collectifs.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire :

- **accepte** d'acquérir en vue du classement dans le domaine public les parcelles susvisées au prix indiqué ci-dessus
- **autorise** Monsieur le Maire à signer l'acte d'achat.

La présente délibération sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet de Villefranche-sur-Saône.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

Le Maire,
Jacky MENICHON

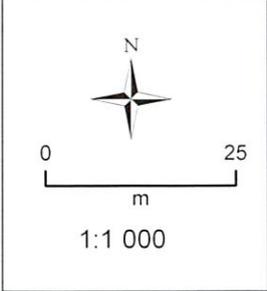
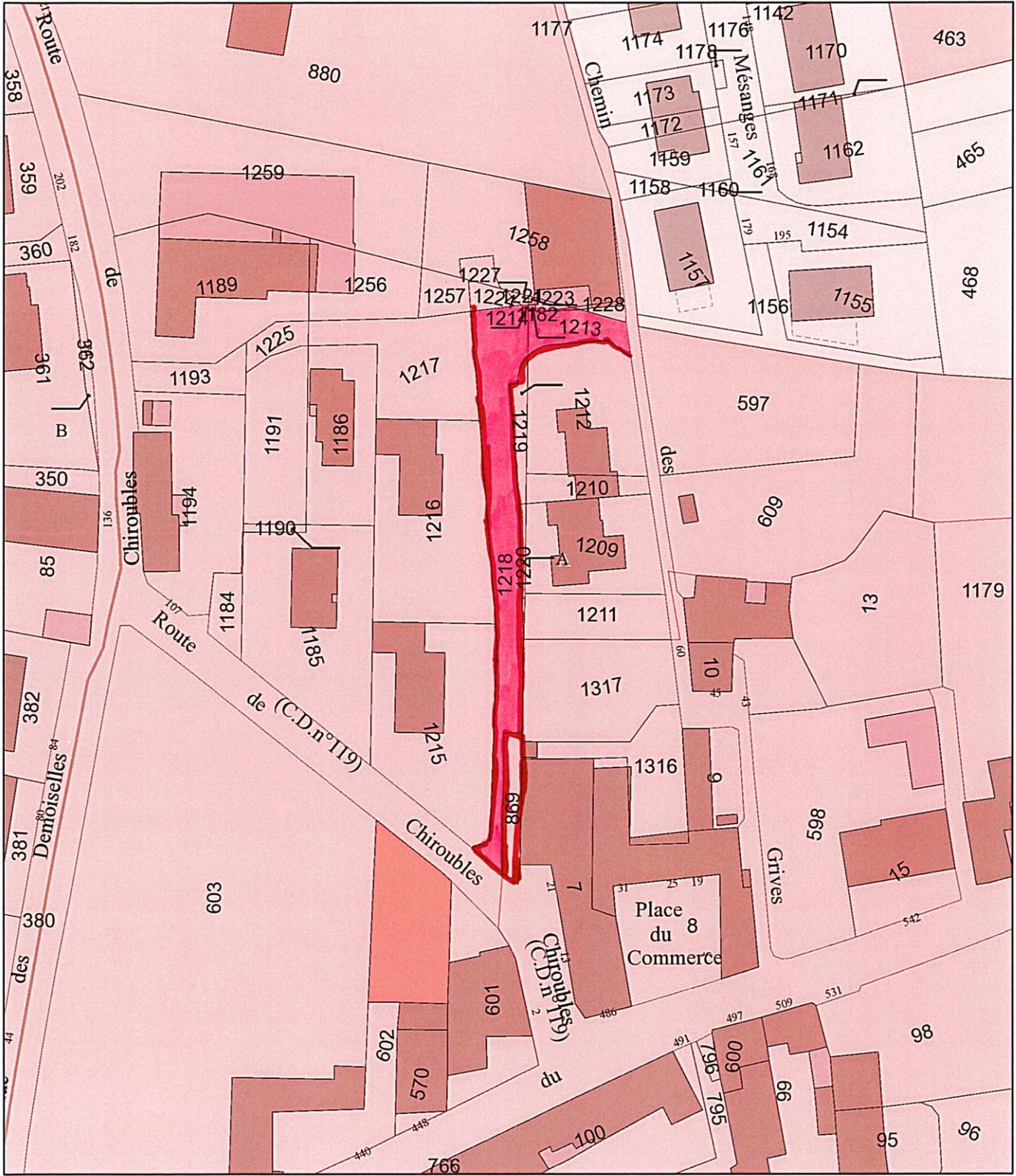


La secrétaire,
Christiane PESCE



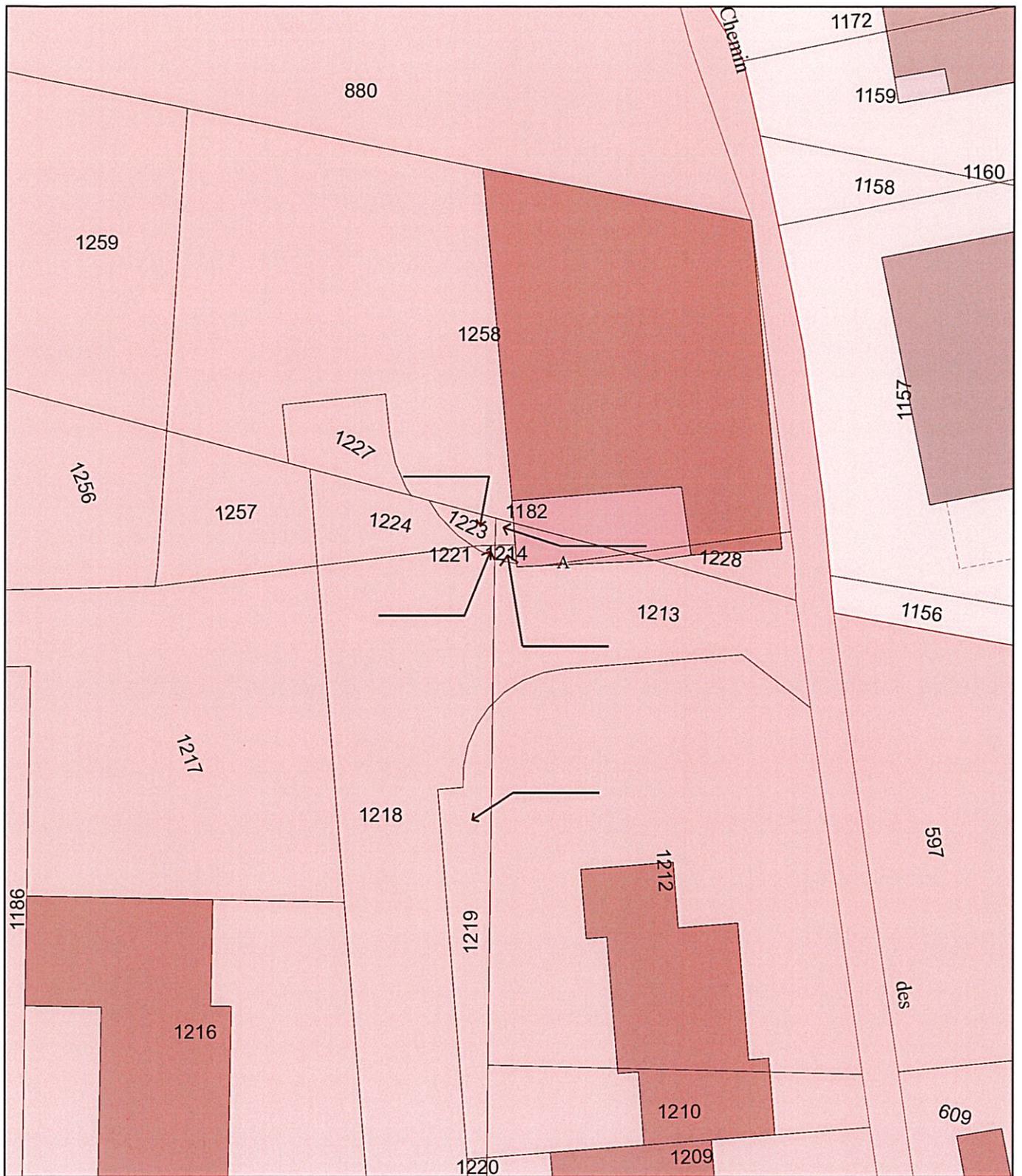
Pariand

&c² A -

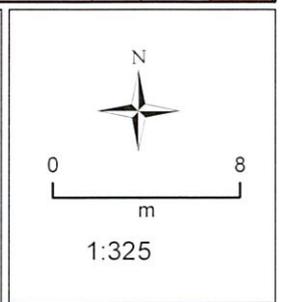


Attention, toutes les informations contenues dans ce plan n'ont aucune valeur légale.

29/01/2024



Attention, toutes les informations contenues dans ce plan n'ont aucune valeur légale.



Attention, toutes les informations contenues dans ce plan n'ont aucune valeur légale.

29/01/2024

